

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 8 septembre 2014 à 20 H 30

Convocation : 02/09/2014

Affichage : 11/09/2014

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Jocelyne DUVAL, Régine EMBAREK, Valérie QUEUCHE, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

Procuration : Joss BERNARD à Régine EMBAREK, Nadine BOUTERTURILLON à Patrice PROST

Secrétaire de séance : M. Alain GOUNAND

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 7 juillet 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

- Installation du nouveau médecin,
- Transfert de certains pouvoirs de police du Maire à la CCJN
 - Désignation d'un membre supplémentaire au CCAS
- Demande d'adhésion de la commune à l'Association «NOT.PRET.ET.DU »
 - Exonérations particulières de la Taxe Aménagement
 - Règlement RTT
 - Affaire SEPAC

Communication

- Refonte du site internet

Environnement

- Définition des coupes de bois pour 2015
 - Achat d'une balayeuse
 - Jeux Châteauneuf

Bâtiment

- Demande GrDF pour installation de « relais » sur bâtiment publics

Questions diverses

Affaires générales

Installation du nouveau médecin

Le Maire propose au Conseil municipal de valider la candidature du nouveau médecin, Monsieur QUEUCHE, qui s'installerait sur la commune à compter de début octobre, en remplacement de Monsieur COULON.

Son cabinet médical serait installé à titre provisoire dans une partie des locaux de la mairie, ce qui nécessite des travaux d'aménagement d'un montant d'environ 6 000 €

Le montant de la location du cabinet médical sera à définir après négociation avec le médecin.

Après délibération, le Conseil municipal valide ces travaux et cette candidature.

Transfert de certains pouvoirs de police du Maire à la CCJN

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de transferts de certains pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de communes Jura Nord.

Après débat, le Conseil municipal refuse à l'unanimité des présents le transfert des pouvoirs de police du Maire.

Désignation d'un membre supplémentaire au CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un membre supplémentaire pour le CCAS, le Maire ne comptant pas dans les 8 membres élus à désigner.

Le Conseil municipal décide de nommer Madame Martine ALBAN.

Demande d'adhésion de la commune à l'association « NOT.PRET.ET.DU »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « NOT.PRET.ET.DU » demandant à la commune d'adhérer à leur association.

Il précise que celle-ci a pour but de poursuivre les démarches juridiques concernant le dossier BALTZINGER.

Le Conseil municipal, décide de ne pas adhérer à cette association puisque la commune n'a plus aucun contentieux dans cette affaire.

Exonérations particulières de la Taxe d'Aménagement

M. Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la préfecture concernant les exonérations facultatives de la Taxe d'Aménagement.

Après réflexion, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de n'effectuer aucune exonération.

Règlement RTT

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement concernant les RTT pour les agents communaux.

Compte tenue des différentes solutions envisagées et après concertation avec les agents, après débat, les membres du Conseil municipal décident de formaliser un règlement RTT et de retenir les points suivants :

- temps hebdomadaire de travail de 37 h toute l'année,
- jours RTT en découlant au nombre de 10,
- les jours RTT acquis devront être pris dans l'année au plus tard au 31 décembre,
- 3 jours devront être pris en concomitance des congés d'été,
- 3 jours seront imposés par l'employeur (ponts par exemple)
- 4 jours seront laissés à discrétion des agents.

Le secrétariat reste sur un temps de travail hebdomadaire de 35h, les heures supplémentaires donneront droit à des jours de récupération qui pourront également leur être imposés au nombre de trois maximum.

Affaire SEPAC

Monsieur FERRAND expose le projet SEPAC au Conseil municipal qui décide de demander une réunion d'information avec l'entreprise pour plus d'informations avant d'émettre un avis sur ce dossier.

Communication

Refonte du site internet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la Communauté de communes Jura Nord proposant une refonte conjointe de leur site et de celui de la commune qui pourrait se faire sur les mêmes bases pour un montant de 750 €HT.

Considérant que le site actuel est satisfaisant, le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité des présents.

Environnement

Définition des coupes de bois pour 2015

Monsieur MONTEMONT, nouveau garde ONF de la commune, expose au Conseil municipal les différentes coupes de bois pour l'année 2015.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents.

Achat d'une balayeuse

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que la communauté de commune souhaiterait également acheter une balayeuse avec la commune de Dampierre, pour une mise à disposition une semaine sur deux. Le montant est fixé à 15 000 €

Le Conseil municipal valide le besoin d'acquérir ce type de matériel pour la commune mais souhaite poursuivre l'analyse d'un achat commune avec la CCJN ou une autre commune le cas échéant.

Jeux Châteauneuf

Monsieur DARCQ informe le Conseil municipal qu'il dispose d'un devis de l'entreprise ABC pour un jeu extérieur qui serait installé « Place Maurice Berthet » à Châteauneuf.

Le Conseil municipal valide la proposition et le type de jeux et souhaite d'autres devis. Une information sera faite auprès des usagers de Châteauneuf notamment les assistantes maternelles.

Demande GrDF pour installation de « relais » sur les bâtiments publics

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de convention de GRDF a été faite pour l'installation de « relais » sur les bâtiments publics (Eglise, bibliothèque, salle polyvalente, ateliers municipaux et mairie) concernant le projet de compteurs gaz communicants.

Il précise qu'une redevance de 50 €/an et par site sera perçue par la commune pour couvrir les frais éventuels engagés.

Après délibération, le Conseil municipal avec 14 pour et 1 abstention, autorise le Maire à signer cette convention avec GRDF.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la naissance du fils de Monsieur RICHARD Nicolas. Le Conseil municipal décide de faire un bon cadeau d'une valeur de 50 €
2. Monsieur THEVENOT informe le Conseil municipal que l'abonnement à la newsletter est disponible et opérationnel depuis le 1^{er} septembre.
3. Monsieur THEVENOT précise également qu'il est nécessaire de changer l'ordinateur du secrétariat. Une étude sera faite dans ce sens.
4. M. PROST informe le Conseil municipal que suite à un lâché de lanternes chinoises, lors d'un mariage, il a subi des dégâts professionnels sur ses terrains. Le Conseil municipal décide d'interdire les feux d'artifices, les lâchés de lanternes et de ballon, lors des locations de la salle polyvalente.
5. M. DARQC informe le conseil municipal que l'association évolution jeunesse a élu de nouveaux membres, à savoir :
Président : OUDET Bastien
Trésorier : FAATH Bruno
2 secrétaires : LONGIN Lola et MILLOT Lucie

Il précise que 165 cartes jeunes ont été demandées (133 pour le Doubs et 32 pour le Jura).

6. M. DARQC précise également que le WIFI est installé dans la salle polyvalente depuis le 8 septembre matin pour l'utilisation du vidéo projecteur
7. Mme ALBAN demande que le banc situé vers Châteauneuf chemin du pré de la Loutre soit remis en état.
8. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que les travaux de réfection à la salle polyvalente sont terminés.
9. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que la réunion avec le SIDEC concernant la 3^e tranche des travaux aux Minerais a eu lieu.

10. M. GOUNAND demande que les espaces verts situés devant la mairie soient respectés car il y a beaucoup d'excrément d'animaux. Une information particulière sera faite auprès des habitants du secteur.

11. M. FERRAND informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire que la commission voirie prenne une décision concernant les potelets et les trottoirs du centre bourg qui sont en mauvais état.

12. Suite à la question de M. FERRAND, Mme PAILLARD précise que la convention pour l'occupation du Boulodrome sera établie fin septembre.

La séance est levée à 00 H15

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur THEVENOT Christophe	
Madame EMBAREK Régine	
Monsieur GERBER Ludovic	
Madame BERNARD Joss	Procuration
Monsieur DARQC Florian	
Madame ALBAN Martine	
Madame DUVAL Jocelyne	
Madame MAUCHAMP Céline	
Madame BOUTER-TURILLON Nadine	Procuration
Monsieur PROST Patrice	

Madame QUEUCHE Valérie	
------------------------	--

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Désignation d'un membre supplémentaire au CCAS	2014/034
Coupes de bois 2015	2014/035
Convention GRDF	2014/036